



**MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

Seul le texte prononcé fait foi

**Assemblée générale
59^{ème} session**

Débat général

Déclaration

de

**S.E. M. Joseph Deiss
Président
de la Confédération suisse**

Check against delivery

**General Assembly
59th session**

General debate

Statement

by

**H.E. Mr. Joseph Deiss
President
of the Swiss Confederation**

New York, 21 September 2004

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Il y a deux ans, j'ai eu la grande satisfaction de vivre, dans cette salle, rentrée de mon pays à l'ONU. L'accueil chaleureux que la Suisse a reçu ce jour-là reste gravé dans ma mémoire.

L'adhésion de la Suisse à l'ONU a eu lieu à un moment où la lutte contre le terrorisme dominait le débat international et où les divergences sur la conduite à adopter à l'égard de l'Irak s'aggravaient. Des dissensions sont une fois de plus apparues au sein du Conseil de sécurité. L'expérience a démontré, par la suite, qu'une action menée sans mandat clairement défini au moyen d'une résolution du Conseil de sécurité est vouée à l'échec et ne cesse de provoquer des divergences qui nuisent à l'efficacité des efforts de la communauté internationale et à la sécurité. En définitive, la crise irakienne a montré que la communauté internationale reste attachée à un système multilatéral de maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais que les structures actuelles ne sont plus adaptées.

Par conséquent, des réformes et le renforcement des moyens d'action collective s'imposent.

Le Groupe de haut niveau sur les moyens de renforcer l'action collective, nommé par le Secrétaire général, est un premier pas sur la voie des réformes. La Suisse soutient activement cette initiative. Ainsi, ce printemps, nous avons invité un groupe d'experts à discuter de la portée de la légitime défense et, à ce titre, du rôle du Conseil de sécurité. La conclusion est qu'il n'est ni nécessaire, ni souhaitable d'étendre ou de réinterpréter le droit individuel de légitime défense reconnu par la Charte des Nations Unies. C'est le renforcement de l'action collective qui est nécessaire et c'est sur ce point que doivent porter nos efforts.

A cet égard, la prévention est essentielle.

J'entends par là :

- d'une part, que de meilleures conditions de vie doivent être garanties dans le monde entier
- et d'autre part, que les institutions multilatérales doivent réagir plus tôt face aux crises naissantes.

Réagir plus tôt n'implique pas nécessairement une intervention militaire. La Suisse a toujours été d'avis que la force doit rester un instrument de dernier recours. En dehors des cas de légitime défense, la force ne doit être utilisée qu'avec l'aval du Conseil de sécurité et lorsque les autres moyens d'incitation ou de pression ont été épuisés.

Mais réagir plus tôt implique aussi que le Conseil de sécurité exerce pleinement sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui lui est conférée par la Charte des Nations Unies.

Or, nous touchons là à la légitimité de l'action du Conseil et notamment à la question de sa composition. Après plus de dix ans de travaux, il est temps de trouver des solutions :

- la composition du Conseil doit mieux refléter les changements intervenus depuis sa création et accorder une plus large place aux pays en voie de développement ;
- l'apport financier et matériel particulier de certains Etats membres doit être mieux pris en compte.

En revanche, la Suisse est opposée à la création de nouveaux sièges dotés du droit de veto, car le droit de veto dans sa forme actuelle n'est pas démocratique et il entrave la capacité d'action du Conseil.

Pour plus de légitimité, il faut aussi que les pays qui ne sont pas membres du Conseil aient davantage de possibilités de participer au processus de décision. Il faut notamment renforcer les mécanismes de consultation avec les Etats directement concernés par les foyers de tension.

La réforme des institutions peut paraître une tâche ingrate, mais c'est une contribution indispensable à l'efficacité de l'ONU et à la promotion de la paix. Je remercie le Secrétaire général pour le travail déjà accompli et l'encourage à aller de l'avant.

Mesdames et Messieurs,

Des institutions parfaites ne suffisent pas à l'efficacité de l'ONU. Il faut un véritable engagement des Etats membres en faveur de ses buts.

En premier lieu, pour être crédible, l'ONU et ses membres doivent rester les garants imperturbables du droit international et du droit international humanitaire. La Suisse ne se lassera pas de dire et redire que le respect du droit est la seule voie praticable. Elle le fera par exemple pour rappeler qu'en l'absence d'une solution politique du conflit au Darfour, les civils sont victimes d'attaques qui constituent de graves violations du droit international humanitaire. Violations que les instances nationales ou, le cas échéant internationales, se doivent de sanctionner. C'est aussi pourquoi, suite à la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale sur l'avis consultatif de la Cour internationale de justice constatant le caractère contraire au droit international de la construction de la barrière par Israël dans le territoire palestinien occupé, la Suisse accepte, en sa qualité d'Etat dépositaire des Conventions de Genève, le mandat de conduire des consultations sur les moyens d'aboutir à un meilleur respect du droit international humanitaire par les parties concernées.

Ensuite, pour pouvoir être forte, l'ONU doit s'appuyer sur des Etats qui la dotent des ressources nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Nous, et j'inclus mon pays, sommes tous concernés, nous qui sommes appelés à fournir le personnel et le matériel requis par les missions de maintien de la paix.

Après le terrible attentat contre son siège à Bagdad, cela signifie que nous devons penser en particulier à la sécurité de l'ONU et de son personnel. Heureusement, des mesures de sécurité additionnelles ont maintenant été prises. D'autres doivent suivre. Il est de notre devoir commun de veiller à ce que le Secrétaire général de l'ONU dispose des moyens financiers appropriés.

Je l'ai dit tout à l'heure la prévention passe par la lutte contre la pauvreté. Nous avons rendez-vous à l'automne 2005 pour tirer un premier bilan de la mise en oeuvre des Objectifs de développement du Millénaire. Or, nous pouvons déjà constater que nos efforts sont insuffisants. Certes, tous les pays ont des contraintes budgétaires. Mais nous avons le devoir de tenir les promesses faites à l'aube du Millénaire. Dans ce contexte, je me réjouis de ce que la libéralisation des échanges commerciaux dans le cadre du cycle de Doha ait repris de l'élan cet été à Genève.

De difficiles négociations sont encore à venir, qui devront répondre à des attentes parfois contradictoires. La Suisse entend tenir un rôle constructif et j'en appelle tous les partenaires à s'engager pour un succès rapide de ce cycle du développement.

Prévenir c'est déceler et désamorcer aujourd'hui les problèmes de demain. A mon sens, nos efforts de promotion de la paix doivent être étoffés, rapidement, dans deux domaines.

Le premier, c'est celui des conflits nés de la religion. Si la mort d'un homme est inacceptable, elle l'est encore davantage lorsque des motifs religieux en sont la cause. Or, la religion devient de plus en plus souvent la seule grille d'analyse des problèmes politiques et sociaux. Nous courons le risque, par cette simplification extrême de la réalité, de tensions exacerbées. La communauté internationale doit y apporter une solution et l'ONU constitue à cet égard une plate-forme idéale.

Le second domaine, c'est celui de la préservation des bases naturelles de la vie. La raréfaction des ressources porte en elle le germe de conflits d'appropriation et de répartition. Le développement durable ne doit pas être un concept creux. Ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui dans le cadre de l'ONU ne suffit pas à assurer nos responsabilités envers les générations futures. Prendre plus de temps pour nous entendre sur le protocole de Kyoto que les pères fondateurs n'en ont mis pour rédiger la Charte des Nations Unies n'est pas digne de nous.

Mesdames et Messieurs,

C'est à l'aune de son succès à maîtriser ces défis que le XXI^{ème} siècle jugera l'ONU. Les réformes institutionnelles en cours vont dans la bonne direction. Il nous revient à nous, Etats membres, de nous engager résolument pour la promotion de la paix et de faire de l'ONU l'instrument de son accomplissement.